



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des institutions**

### **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi  
d'intérêt privé n° 241 – Loi visant à déclarer la compétence  
d'un célébrant  
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2018

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 4524-20180614

---

**QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 13 JUIN 2018 .....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	1
AUDITION .....	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	2

Séance du mercredi 13 juin 2018

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 241,  
Loi visant à déclarer la compétence d'un célébrant (Ordre de l'Assemblée le  
31 mai 2018)

Membres présents :

M. Auger (Champlain), président

M. Jolin-Barrette (Borduas)

M<sup>me</sup> Léger (Pointe-aux-Trembles), députée ayant présenté le projet de loi

M. Merlini (La Prairie)

M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil)

M. Rousselle (Vimont)

M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau), ministre de la Justice

Intéressé :

M. Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Ville de Montréal

---

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 01, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

### **REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M<sup>me</sup> Léger (Pointe-aux-Trembles), M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau) et M. Jolin-Barrette (Borduas) font des remarques préliminaires.

### **AUDITION**

La Commission entend M. Déziel.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Après débat, le préambule est adopté.

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Déziel de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Auger (Champlain) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

## REMARQUES FINALES

M. Jolin-Barrette (Borduas), M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau) et M<sup>me</sup> Léger (Pointe-aux-Trembles) font des remarques finales.

À 13 h 30, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Carolyne Paquette

\_\_\_\_\_  
Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 13 juin 2018